

L'actu du jour

Les mères porteuses bientôt autorisées en France ?

Des parents ne pouvant pas avoir d'enfants pourraient demander à une femme de porter leur bébé dans son ventre. Cette pratique existe notamment en Angleterre et aux États-Unis. Aujourd'hui, elle fait débat en France.



Photo : Jean Ayissi

Certaines personnes ne peuvent pas avoir d'enfants. On dit qu'elles sont stériles. Pour être parent, ces personnes-là ont alors plusieurs choix, comme l'adoption par exemple. Dans certains pays, les parents peuvent aussi faire appel à une mère porteuse. De quoi s'agit-il ? Une femme accepte de porter dans son ventre le bébé d'un couple. Elle remettra, à ce couple, le bébé dès sa naissance. Ce sont eux qui l'éduqueront. C'est pourquoi on l'appelle mère porteuse.

Jusqu'à présent, cette pratique est interdite en France. Mais de nombreux couples se rendent à l'étranger pour avoir recours aux mères porteuses. Le gouvernement réfléchit actuellement à autoriser cette pratique sous certaines conditions strictes.

Ce procédé permettrait à de nombreux couples d'être parents, mais elle soulève aussi de nombreuses questions. Par exemple, une mère, ayant porté un enfant dans son ventre pendant 9 mois, n'acceptera peut-être pas facilement de le laisser à la naissance. Ou encore, certains spécialistes craignent que l'enfant soit perturbé par cette maternité un peu particulière... Une loi a été proposée, elle doit désormais être discutée par le gouvernement et des spécialistes.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)